AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0428
FR0000039620-FS0166

15 février 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 février 2018, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O. Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 février 2018, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 1 028 359 actions MERSEN[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 3,62% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une réception d'actions MERSEN détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 91 914 actions détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 20 471 854 actions représentant 28 393 762 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.